

Table des matières

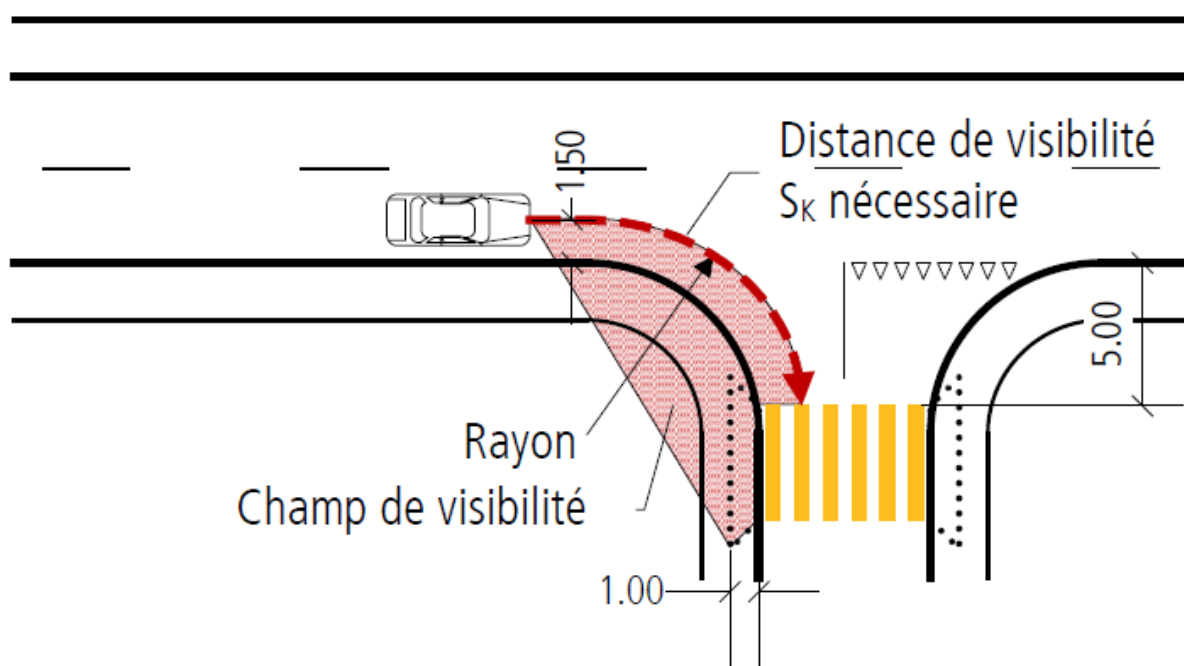
Passages piétons du Chemin de Monfleury :	1
Canal de Versoix.....	2
Pont CFF	2
Route Suisse : présélection à gauche	5
Trottoir traversant du Chemin de Pont-Céard	6
Zone bleue sans macaron au Grand-Monfleury.....	7

Passages piétons du Chemin de Monfleury :

En préambule, il est important de rappeler que les normes suisses ne sont pas des obligations légales, mais des recommandations en constantes évolutions sur la base des recherches en transport et mobilité. Pour les questions de sécurité quant aux deux passages piétons du Chemin de Monfleury, la norme de référence est la VSS 640 241 « Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers: passages piétons » .

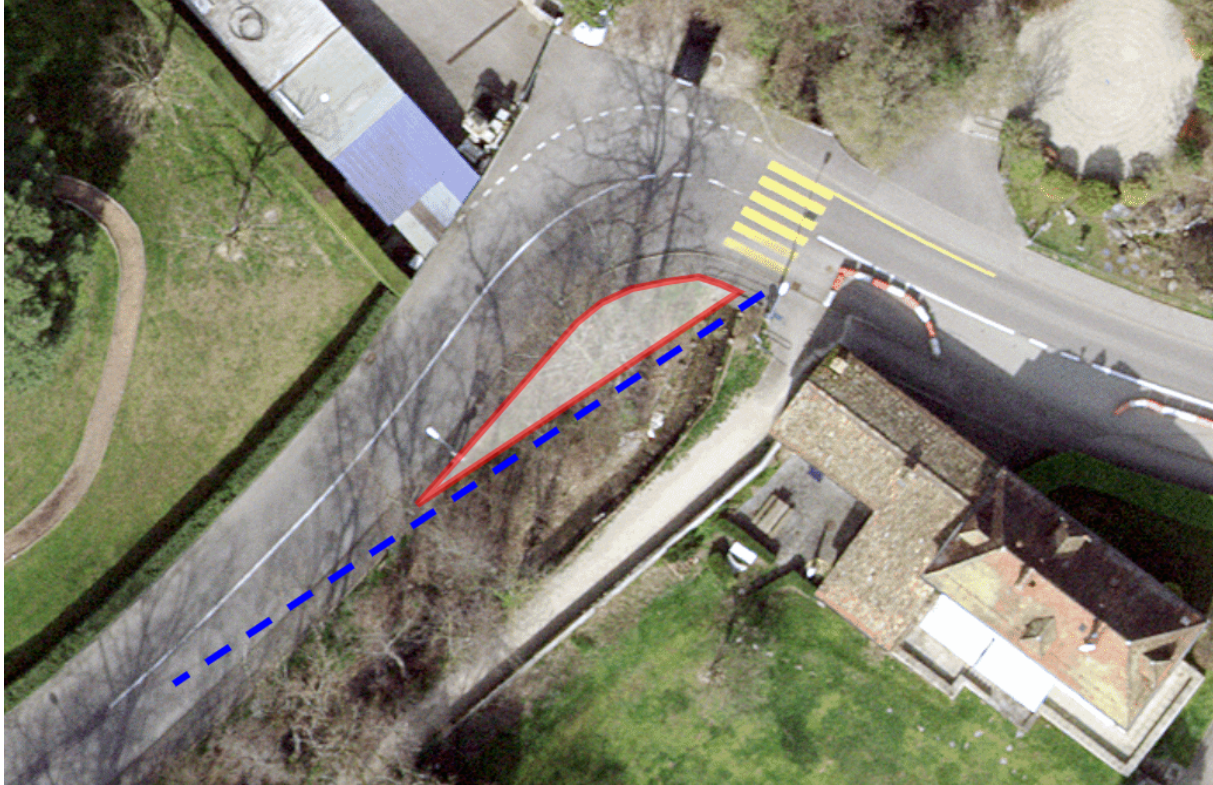
Un passage piéton doit remplir au minimum les 5 conditions principales suivantes, afin d'être sûr : Conditions de visibilité, Îlot de protection des piétons, Nombre de voies de circulation, Éclairage et Nombre de piétons. Dans notre cas, seules les conditions de visibilité semblent potentiellement problématiques.

La figure suivante décrit la visibilité recommandée avec une zone d'attente (45° 1m) et une distance de visibilité (40 m pour 40 km/h).



Canal de Versoix

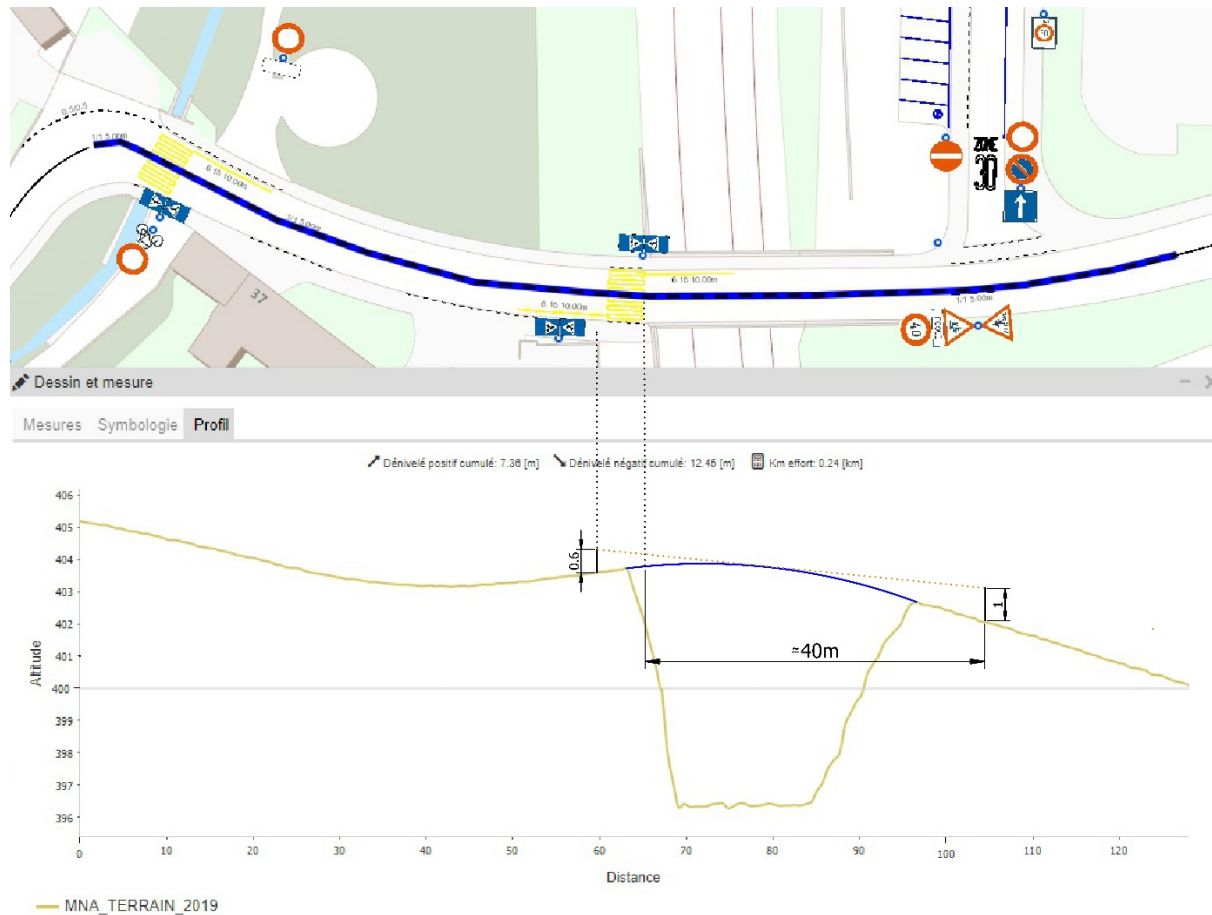
Dans le cas du passage piéton surplombant le Canal de Versoix, la géométrie du lieu est similaire à celle d'un carrefour. Il est donc important de garantir la visibilité de l'ensemble de la zone d'attente (45° 1m) à une distance de 40m. Des efforts ont d'ores et déjà été entrepris afin de réduire la végétation dans la zone rouge de l'image si dessous. Ces efforts sont à poursuivre afin d'obtenir une visibilité adéquate tout au long de l'année.



Pont CFF

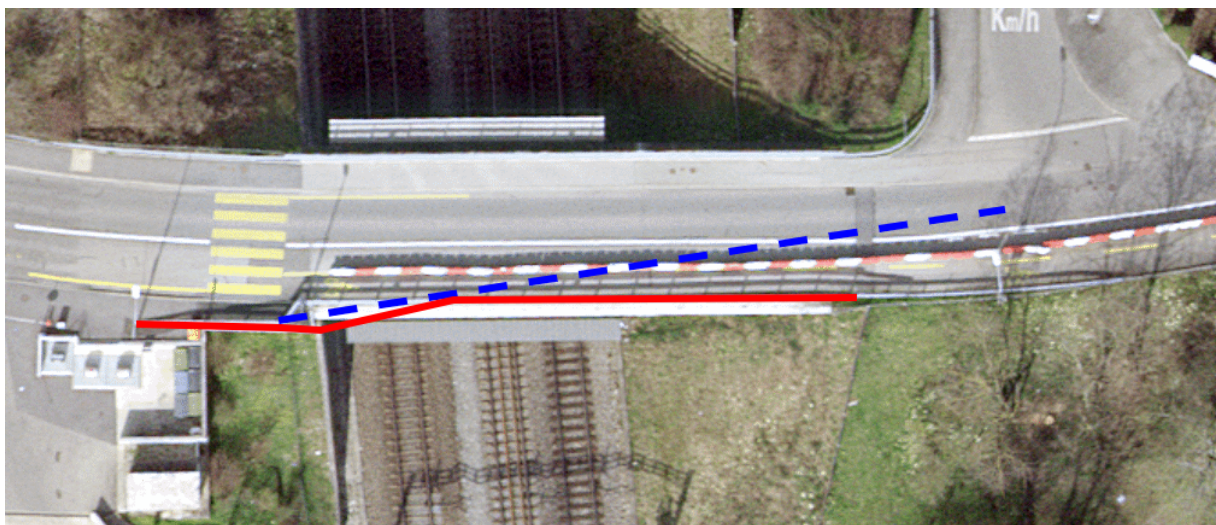
La géométrie du passage piéton est plus complexe, car la convexité de la chaussée est elle-même un obstacle à une visibilité adéquate. Malheureusement, bien que le pont ne soit pas une construction toute récente, sa géométrie n'est pas intégrée au relevé 2019. Une approximation, en bleue sur la coupe, a été utilisée afin d'obtenir une estimation de la visibilité. Le champ de visibilité recommandé par la norme est de 0.6 à 2.5m pour la zone d'attente. La hauteur de visibilité d'une voiture varie dans la littérature scientifique de 1 à 1.2m. Par sécurité et simplification, nous considérerons, dans la figure ci-dessous, le cas critique de 0.6m et 1m.

Il semblerait que la courbure du pont ne soit pas un obstacle à une visibilité suffisante selon la norme suisse.



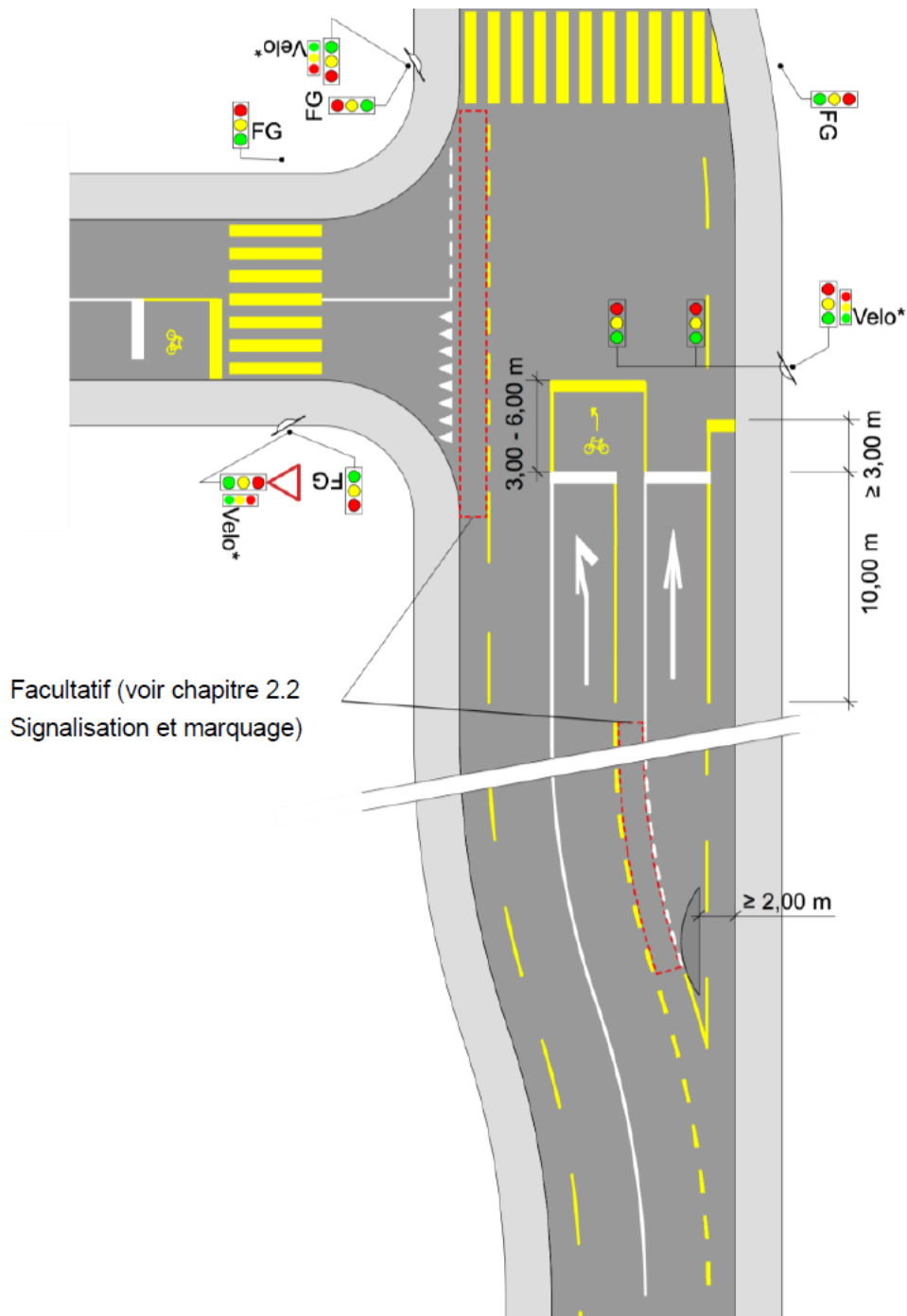
Bien que le pont ne soit pas un obstacle, les barrières protectrices qui l'accompagnent obstruent la visibilité de la zone d'attente. La photo ci-dessous a été prise sur site afin d'illustrer la problématique. Cette barrière est nécessaire, car elle permet le passage des véhicules à moteur au-dessus des voies de chemin de fer. Il serait tout de même souhaitable de modifier légèrement la géométrie de celle-ci afin de permettre une visibilité optimale.

Sur le schéma ci-dessous, une modification en rouge de la barrière permettrait une visibilité de 40m en bleu.



Route Suisse : présélection à gauche

Le long de la Route Suisse il y a des présélections pour les véhicules tournant à gauche, mais l'infrastructure cycliste pour ces mouvements est inexistante. La VSS 640 252 : « Carrefours, Guidage des deux-roues légers » indique le marquage nécessaire à une amélioration de la situation au profit de la sécurité des cyclistes. Notons que les surfaces colorées en rouge sont facultatives, mais pourraient être généralisées sur l'ensemble de la Route Suisse à tous les croisements des bandes cyclables.



Trottoir traversant du Chemin de Pont-Céard

Les trottoirs traversants sont régis par la VSS 640 242 « Traversées pour la mobilité douce – Trottoirs traversants » et celui du Chemin de Pont-Céard semble conforme aux recommandations. Si les problèmes de lecture persistent pour les utilisateurs, il est possible de l'adapter, conformément à la seconde image, avec un marquage sur la rampe montante et d'une zone d'attention tactile visuelle selon la norme VSS 640 852 «Marquages tactilo-visuels pour piétons aveugles et malvoyants».

La combinaison de ces deux facteurs devrait permettre une lecture plus claire de cet aménagement encore peu connu à Genève.



Zone bleue sans macaron au Grand-Montfleury

Il est possible de créer une zone bleue sans dérogation pour les macarons. Les différentes possibilités de zone bleue et leur signalisation sont décrites ci-contre.

Dans le cas du Grand-Montfleury il serait par contre impossible de fournir un macaron pour de nouvelles places de stationnement en zone bleue, car elle se trouverait hors des zones macarons existantes. Il est probablement possible de modifier ces zones en collaboration avec la Fondation des Parkings.

Zone d'utilisation

Le macaron peut être utilisé dans les zones bleues à macarons D à Q indiquées par un panneau similaire à l'illustration ci-dessous.



Le macaron ne peut pas être utilisé dans les zones bleues indiquées par le panneau ci-dessous, ou dans d'autres zones bleues à macarons, ainsi que dans les zones de stationnement conventionnelles.

